

**LOI N° 004 /PR/2012**

Portant Ratification de l'Ordonnance N° 003/PR/2012 du 27 Janvier 2012 autorisant le Président de la République à ratifier la Charte révisée de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), adoptée le 14 Mars 2008

Vu la Constitution ;

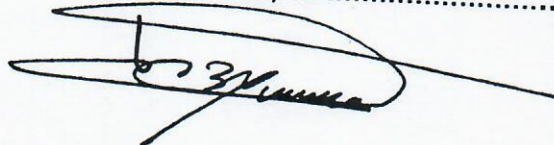
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 10 Avril 2012 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

**Article 1.-** Est ratifiée l'Ordonnance N° 003/PR/2012 du 27 Janvier 2012 autorisant le Président de la République à ratifier la Charte révisée de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), adoptée le 14 Mars 2008.

**Article 2.-** La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. *CH* *(BR)*

N'Djaména, le ...25 Avril 2012



**IDRISS DEBY ITNO**